



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 18 février 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum :

Les conseillers : Johanne V. Beaudoin  
Jarvin Joncas  
Jean-Roger Dumas

La directrice générale de la Municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

### OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2025-014

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2025
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 2025
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2025
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2025
7. TAXES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2025
8. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE LOUIS BOURQUE, INGÉNIEUR POUR RÉALISER LES RAPPORTS TRIMESTRIELS DE SUIVI SELON L'ARTICLE 53.0.1 DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 4 600 \$ PLUS LES TAXES
9. FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
10. DÉNONCIATION DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
11. DÉCISION DE SOUMETTRE UNE DEMANDE À LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT CONCERNANT LES VOYAGES AÉRIENS
12. AJUSTEMENT DE SALAIRE ACCORDÉ À MADAME LOIS BUTT
13. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON ENVERS LA RÉALISATION DES ACTIONS IDENTIFIÉES À SON PLAN D'ACCOMPAGNEMENT, EN RESPECT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

14. DÉSIGNATION DE M. JEAN-CLAUDE DUMAS EN TANT QUE  
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA  
COORDINATION DU PROJET DE BIOTOPE AINSI QUE LA  
GESTION DES DEMANDES DE SUBVENTION

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. CLÔTURE DE LA SESSION

2025-015

**ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 21  
JANVIER 2025**

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et  
résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 21  
janvier 2025 avec exemption de lecture.

2025-016

**DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES  
INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 2025**

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et  
résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses  
incompressibles payées durant le mois de janvier 2025 aux montants  
respectifs de **92 463.50 \$** pour l'administration générale et **36 875.43 \$**  
pour la rémunération.

2025-017

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS  
DE JANVIER 2025**

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et  
résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de  
janvier 2025 au montant de **6 800.23 \$**.

2025-018

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES  
TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS  
DE JANVIER ET FÉVRIER 2025**

Il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Jarvin Joncas** et  
résolu unanimement d'adopter les rapports budgétaire, transferts et les  
engagements de crédit pour les mois de janvier et février 2025 aux  
montants respectifs de **124 900.96 \$** et **166 820.00 \$**.

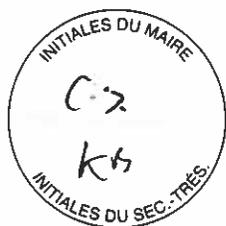
**DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 JANVIER  
2025**

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir  
au 31 janvier 2025 de **1 660 801.60 \$**.

2025-019

**OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE LOUIS BOURQUE,  
INGÉNIEUR POUR RÉALISER LES RAPPORTS TRIMESTRIELS DE  
SUIVI SELON L'ARTICLE 53.0.1 DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ  
DE L'EAU POTABLE POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 4 600 \$  
PLUS LES TAXES**

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jean-Roger Dumas**,  
et résolu unanimement d'accepter l'offre de service professionnel de  
**Louis Bourque**, ingénieur pour réaliser les rapports trimestriels (4) de suivi  
selon l'article 53.0.1 du règlement sur la qualité de l'eau potable pour un  
montant forfaitaire de **4 600 \$** plus les taxes.



No de résolution  
ou annotation

2025-020

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### **FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la moyenne des augmentations annoncées est de 6,47 %, mais que les augmentations pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus élevées, voire considérables;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture de 2025 marque la fin de la période transitoire menant à un partage 50-50 de la facture des services de la Sûreté du Québec, entre le gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation de 7 % et d'un plancher de 2 %;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, le Ministère de la Sécurité publique avait assuré ses partenaires municipaux que les augmentations seraient de l'ordre de 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri d'augmentations du type de celle annoncée pour 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inflation est maintenant inférieure à 2 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les médias ont récemment fait état de la gestion des heures supplémentaires des policiers en région, ce qui exerce une pression considérable sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les questions légitimes soulevées par plusieurs élus quant à l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et de l'utilisation importante du temps supplémentaire, alors qu'un service de police efficace exige une stabilité et une présence à long terme dans la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et dans la gestion de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total facturé aux municipalités pour l'année 2025 s'élève à plus de 444,8 millions de dollars, un montant considérable qui devrait permettre aux municipalités d'avoir un droit de regard sur la gestion de ces fonds.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement :

**DE DEMANDER AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, MONSIEUR FRANÇOIS BONNARDEL :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**DE MANDATER** une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec, à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés de transport municipal, qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

**DE MAINTENIR** un plafond et un plancher pour l'augmentation de la facture, tant dans la formule permanente que dans la formule transitoire, jusqu'à ce que l'analyse identifie des moyens de contrôler la hausse incontrôlée du coût des services de la Sûreté du Québec.

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, à la députée de Duplessis, madame Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la Côte-Nord, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), monsieur Jacques Demers.

2025-021

### DÉNONCIATION DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 novembre dernier, la Société d'habitation du Québec (SHQ) nous a fait parvenir une communication nous informant de la suspension temporaire des volets 1 (Adaptation du domicile) et 2 (Remplacement des appareils élévateurs non conformes) du Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour l'année 2024-2025, et ce, pour une durée indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure est justifiée par la forte augmentation du nombre de demandes, notamment pour le volet 1;

**CONSIDÉRANT QUE** nous constatons que le gouvernement et les sociétés d'État procèdent actuellement à des compressions budgétaires dans divers programmes et mesures qui touchent plusieurs sphères de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** cette suspension temporaire touche une clientèle vulnérable, soit les personnes vivant avec des incapacités et celles en perte d'autonomie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du PAD est de permettre aux personnes éligibles de vivre le plus longtemps possible dans leur propre logement;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés dans le cadre de ce programme visent à réaliser des aménagements permettant aux bénéficiaires de satisfaire leurs besoins essentiels et de jouir d'une qualité de vie minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure temporaire va à l'encontre de la volonté exprimée par le gouvernement de maintenir les personnes le plus longtemps possible dans leur milieu de vie;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- CONSIDÉRANT QUE** cette mesure pénalise gravement des personnes qui se trouvent déjà dans des situations extrêmement vulnérables;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement ne devrait couper les programmes destinés aux personnes vulnérables qu'en dernier recours;
- CONSIDÉRANT QUE** la raison de cette suspension temporaire devrait plutôt être la raison pour laquelle les fonds dédiés à ce programme devraient être augmentés par le gouvernement afin d'éviter cette suspension;
- CONSIDÉRANT QUE** l'annonce de cette coupure budgétaire a suscité beaucoup d'insatisfaction et d'inquiétude chez les personnes qui y ont droit;
- CONSIDÉRANT QUE** cette mesure génère de l'épuisement, de l'anxiété et même de la souffrance pour les personnes privées de ce programme de subvention;
- CONSIDÉRANT QUE** des dossiers étaient prêts à être complétés par les personnes éligibles;
- CONSIDÉRANT QUE** des dossiers sont actuellement en attente dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et que cette suspension allongera la liste d'attente pour les personnes ayant des besoins immédiats;
- CONSIDÉRANT QUE** cette suspension entraîne une grande démotivation des inspecteurs accrédités et des entreprises spécialisées dans les travaux d'adaptation;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a un risque réel de perdre des inspecteurs accrédités et des entrepreneurs spécialisés qui seront obligés de chercher des contrats dans d'autres créneaux;
- CONSIDÉRANT QUE** la pénurie actuelle de main-d'œuvre et d'entrepreneurs;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu à l'unanimité :
- DE DÉCLARER** la suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile mentionné dans le préambule de la présente résolution;
- DE DEMANDER** au gouvernement de revenir sur sa décision et de relancer immédiatement les activités des volets 1 et 2 du Programme d'adaptation de domicile;
- DE TRANSMETTRE** la présente résolution au premier ministre François Legault, à Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, à Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la Côte-Nord, à Monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

2025-022

**DÉCISION DE SOUMETTRE UNE DEMANDE À LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT CONCERNANT LES VOYAGES AÉRIENS**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** les récents changements apportés à la subvention de transport au profit des résidents de la Basse-Côte-Nord pour les voyages permettent d'anticiper une augmentation du nombre de personnes prenant l'avion à destination et en provenance de la région;

**CONSIDÉRANT QU'** Air Liaison est le seul transporteur dans notre région à avoir des droits exclusifs pour les patients voyageant pour des raisons médicales;

**CONSIDÉRANT QU'** il est prévu que l'afflux de voyages à tarifs réduits pourrait avoir un impact majeur sur le transport des patients;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'engager d'autres transporteurs pour desservir la région afin de bénéficier à tous les voyageurs entrants et sortant de la région. La subvention devient inefficace si elle ne peut pas être utilisée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu à l'unanimité de demander à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent d'approcher d'autres transporteurs aériens tels que Flair, Provincial Airlines ou Porter et de solliciter leurs services pour la Basse-Côte-Nord, et de les informer des subventions disponibles pour les usagers de la région.

2025-023

### **AJUSTEMENT DE SALAIRE ACCORDÉ À MADAME LOIS BUTT**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Lois Butt occupe le poste d'entretien ménager depuis son arrivée au sein de la Municipalité en date du 21 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** certains avantages n'ont pas été accordés conformément aux engagements stipulés dans la politique de ressources humaines, tel que l'indexation annuelle de 2 % à l'anniversaire d'embauche et l'indexation du coût de la vie annuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement que le salaire de Mme Butt soit ajusté au taux horaire de 21.25 \$ et que cette augmentation soit effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ainsi qu'un montant additionnel de 2 845.44 \$ pour l'année 2024 réparti sur deux payes.

2025-024

### **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON ENVERS LA RÉALISATION DES ACTIONS IDENTIFIÉES À SON PLAN D'ACCOMPAGNEMENT, EN RESPECT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux en cours dans le cadre de l'Entente sectorielle de renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2023-2028;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** cette Entente vise principalement à renforcer l'accompagnement des municipalités au point de vue de la gestion municipale, de l'aménagement du territoire et du développement local, en documentant le portrait actuel des municipalités, leurs défis, besoins et identifiant leurs priorités d'accompagnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la collaboration nécessaire entre la municipalité et la MRC pour se faire et la participation active de la municipalité dans l'élaboration ainsi que l'implantation de son plan d'accompagnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration dudit plan, en étroite collaboration avec la municipalité et ses partenaires, a permis d'identifier les priorités et actions à implanter pour assurer le renforcement de l'accompagnement de la Municipalité en matière de gestion municipale, d'aménagement du territoire et de développement local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement que la Municipalité de Blanc-Sablon s'engage à déployer les efforts requis afin d'atteindre les résultats ciblés à son plan d'accompagnement, dans le meilleur de ses intérêts, en respect de l'entente en vigueur et que la planification de ses activités soit conséquence à l'atteinte de ces objectifs.

2025-025

### **DÉSIGNATION DE M. JEAN-CLAUDE DUMAS EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA COORDINATION DU PROJET DE BIOTOPE AINSI QUE LA GESTION DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement de confier par la présente à M. Jean-Claude Dumas le mandat de représenter notre organisation pour le projet de Biotope. M. Dumas sera chargé de la coordination générale du projet, ainsi que de la gestion et du suivi de toutes les demandes de subvention associées.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de questions.

2025-026

### **CLÔTURE DE LA SESSION**

Il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, maire

Karine Benoit, directrice générale